

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

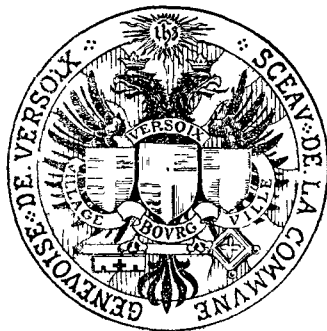
— . —  
**COMMUNE DE VERSOIX**  
————— > —————

**COMPTE RENDU ADMINISTRATIF et FINANCIER**

POUR L'EXERCICE 1911

présenté au Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> Juin 1912

par MARC PETER, *Maire*



GENÈVE

IMPRIMERIE CENTRALE, BOULEVARD JAMES-FAZY, 47

—  
1912

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

---

COMMUNE DE VERSOIX

---

# COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

EXERCICE DE 1911

présenté au Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> Juin 1912, par Marc PETER, Maire

---

CONSEIL MUNICIPAL

élu le 8 mai 1910

*Maire* : M. Marc Peter.

*Adjoints* : MM. Bordier, Pierre; Degallier, Jules.

*Conseillers municipaux* :

MM. Pignolet, Louis.	MM. Cornu, François.
Debourgogne, Elie.	Machard, Alfred.
Frey, J.-H.	Revaz, Frédéric.
Courvoisier, César.	Berger, Louis.
Mundingier, Auguste.	Estier, François.
Bordier, Pierre-J.	Gervex, Célestin.
Peter, Marc.	Papis-Jaccard, Étienne.
Mégevet, Antoine.	

*Secrétaire* : M. Garcin, Louis.

---

Le Conseil a tenu 9 séances.

### Tableau des Commissions

1. *Travaux.* — MM. Bordier, Cornu, Mundinger, Pignolet, Papis ; rapporteur : M. Bordier.

2. *Ecoles.* — MM. Berger, Frey, Courvoisier, Machard, Mégevet, Revaz ; rapporteur : M. Courvoisier.

3. *Finances et taxation.* — MM. Bordier, Courvoisier, Debourgogne, Gervez et Mundinger ; rapporteur : M. Bordier.

4. *Routes.* — MM. Cornu, Mundinger, Mégevet, Estier, Degallier ; rapporteur : M. Degallier.

5. *Sapeurs-pompiers.* — MM. Courvoisier, Frey, Debourgogne, Degallier ; rapporteur : M. Courvoisier.

---

Le Maire reçoit à la Mairie le lundi et le jeudi à 6 h  $\frac{1}{4}$  du soir.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert : Tous les jours, sauf jeudi, de 11 h.  $\frac{1}{4}$  à midi, et le soir : du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, de 5 h.  $\frac{1}{2}$  à 7 h.  $\frac{1}{2}$ , du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, de 5 h. à 7 h.

Les mariages ont lieu le lundi et le jeudi, à 6 heures du soir. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

Toute communication, demande ou plainte, doit être faite **PAR ÉCRIT**, et envoyée **AU MAIRE**.

---

### Tarif des émoluments perçus au profit de la Commune :

Certificat de vie . . . . .	30 cent.
Légalisation . . . . .	25 »
Consultation simple du cadastre. . . . .	40 »
Certificats divers. . . . .	25 »

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Voici quels ont été les objets principaux qui ont occupé notre administration communale pendant l'exercice 1911-1912 :

### **Transfert de propriété de l'Eglise catholique romaine**

Après de longs pourparlers, ce transfert a été décidé le 5 juin dernier par 10 voix et 2 abstentions à des conditions qui tout en donnant satisfaction à nos concitoyens catholiques romains ont permis de tenir compte des intérêts communaux. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de cet heureux résultat qui a mis un point final aux luttes confessionnelles à Versoix.

### **Routes et chemins**

L'acte de cession de l'Eglise catholique prévoyant un don de 1,000 francs à la commune en vue de l'élargissement du

chemin qui longe cette église, nous avons acheté dans ce but une parcelle de terrain à M<sup>me</sup> Chatelain.

En outre, dans le même acte, il a été réservé à la commune le droit d'élargir le chemin parallèle à la voie ferrée. Cet élargissement s'impose, mais il y aura lieu auparavant de régler la question des tombes qui se trouvent sur l'emprise.

Un échange de terrain avec M. Ami Bordier a permis l'élargissement du chemin des Colombières ainsi que la cession à l'Etat d'une emprise sur le trottoir de la route cantonale, le long de la propriété de M. Bordier.

Une nouvelle construction s'élevant dans le bas du bourg, l'Etat a acheté une bande de terrain pour élargir la route cantonale. La commune a contribué à cet achat par 200 francs.

Enfin, des pourparlers ont commencé en vue de l'élargissement avec l'aide de l'Etat, de la route cantonale en face du restaurant Marti, et la Mairie étudie le moyen de supprimer l'étranglement de la nouvelle route de Richelien vers l'écurie Favarger.

L'état de nos chemins n'est pas encore bien satisfaisant, mais les moyens dont nous disposons ne nous permettent pas de faire davantage; il faut attendre en outre la terminaison des travaux du gaz pour procéder à la réfection de quelques-uns d'entre eux qui laissent à désirer.

Les routes de M. Courvoisier ont été cédées à la commune le 20 novembre 1911 conformément à la loi.

Un passage souterrain pour piétons sera créé avec la nouvelle gare dont nous avons reçu les plans et qui sera construite dans le courant de 1913.

## **Matériel de secours contre l'incendie**

A signaler l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la taxe des Compagnies d'assurances incendie, qui a permis à la commune de Versoix de recevoir pour sa part 250 francs au lieu de 47, somme perçue en 1910.

Le Conseil s'est préoccupé du hameau de Sauverny. Deux pompiers auxiliaires y ont été nommés. En outre, nous avons demandé une allocation au Département de l'Intérieur pour l'achat d'un extincteur et d'un char de courses. Le Département a bien voulu nous répondre affirmativement.

## **Gaz**

La pose des canalisations annoncée pour le printemps 1911 a été retardée par suite de diverses circonstances jusq'en automne. Actuellement les derniers embranchements sont effectués et dans le courant de l'été 1912, l'établissement du gaz à Versoix sera terminé.

## **Naturalisation**

Bertoncini, Camille-Ambroise-Daniel, marié, 4 enfants mineurs, 300 francs.

## **Ecoles**

A la rentrée de septembre 1911, les deux nouvelles classes ont pu être utilisées et la salle de réunion restaurée a été inaugurée dans le courant de l'automne. Ces différents locaux ont donné toute satisfaction, et nous tenons à ce sujet

à remercier M. l'architecte Bordier de son active et habile direction.

Le prix total des travaux ne dépassera pas le coût prévu de 132,000 francs, sur lesquels l'Etat nous a alloué une première fois 55,000 francs et en 1911, 11,000 francs, soit le 50  $\%$ . Grâce au boni de l'exercice 1910-1911 et au fait que certaines dépenses ont pu être prises sur les budgets ordinaires de 1911 et 1912, il a suffi d'emprunter 40,000 fr. au lieu de 55,000 francs. Les budgets futurs auront donc de ce fait des amortissements et des intérêts moindres à payer.

La Caisse d'Epargne a bien voulu nous prêter cette somme au taux de 4  $\%$  conformément aux conditions prévues par la loi autorisant l'emprunt.

L'augmentation du nombre des élèves fait prévoir pour septembre 1912, la création d'une nouvelle classe, qui s'installera dans le local actuellement occupé par la classe de couture, tandis que l'appartement laissé vacant par le départ de M. Garcin sera transformé en classe de couture et de repassage.

Les cuisines scolaires ont commencé le 1<sup>er</sup> décembre et ont donné des résultats satisfaisants. Ouvertes jusqu'au 29 février, une vingtaine d'enfants en moyenne y ont pris leurs repas. La Société a tenu à se charger entièrement des frais, y compris ceux qui incombent à la commune pour sa part des frais de la classe gardienne.

## **Eaux**

Une nouvelle fontaine a été construite dans le bourg avec une allocation de 100 francs de M. Drivet.

Un bassin d'arrosage a été créé au cimetière.

## **Cimetière**

Par délibération du 19 mai 1911, le Conseil a choisi pour l'emplacement du futur cimetière le terrain communal de la Californie, soit la parcelle qui se trouve à front de la route cantonale de Sauverny, avant le stand.

Le plan de division du futur cimetière a été dressé par les soins de M. Delessert, géomètre; il y aura lieu de commencer les travaux d'établissement prochainement et de les continuer par étapes.

Un corbillard a été commandé pour la somme de 1,100 fr. tout compris.

## **Subventions**

La Fanfare a reçu 111 francs pour couvrir son déficit de 1911. Il lui a été attribué en outre une classe désaffectée comme local pour ses répétitions et pour l'enseignement des élèves.

Enfin il a été alloué :

A la Société de gymnastique pour l'achat de nattes, 155 francs; à la fête cantonale de gymnastique, 25 francs; à la Société de Tir, pour son grand tir annuel, 50 francs.

---



## **BILAN DE 1911**

### **A. Résultat de l'exercice de 1911**

Les Recettes se sont élevées à . . . . .	Fr. 54,572 17
et les dépenses à . . . . .	» 43,745 55
<b>Boni de l'exercice.</b> . . . . .	<b>Fr. 10,826 62</b>

Les recettes prévues étaient de 46,633 fr. 05 seulement, alors qu'elles ont été en réalité de 54,572 fr. 17.

Les principales augmentations ont porté sur les rubriques suivantes :

Rendement des centimes additionnels (28,585 fr. 87 au lieu de 25,600 francs).

Répartition de la Caisse Hypothécaire (3,924 fr. au lieu de 3,270 francs).

Par contre la taxe d'inscription pour l'exercice d'industries n'a rapporté que 2,260 fr. 50, alors qu'il avait été prévu une somme de 2,960 francs. Dans le budget de 1912, la prévision a été ramenée à 2,600 francs.

Enfin les dépenses n'ont atteint que 43,745 fr. 55 tandis qu'elles étaient fixées dans le budget à 46,580 fr. 30. Dans ces chiffres ne sont pas comprises les dépenses extra-budgétaires pour les travaux de l'école, dépenses couvertes par l'allocation de l'Etat et l'emprunt.

Ainsi grâce à une progression normale de nos recettes la situation financière a continué à s'améliorer, et nous avons pu décider l'abaissement des centimes additionnels pour 1912 à 1 fr. 70 au lieu de 1 fr. 75. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, d'importants travaux d'élargissement et de correction de route devant sous peu mettre nos finances à contribution, il n'y a pas lieu pour le moment d'aller plus loin dans la voie de la réduction des centimes additionnels.

### **B. Compte des avances de l'Etat**

Ce compte qui était de 21,258 fr. 45 à la fin de l'exercice 1910-1911, a été complètement éteint par un versement de 18,000 francs pris sur l'emprunt de 40,000 francs effectué à la Caisse d'Épargne, et par l'allocation de 5,000 francs versée par M. Conty en vue du transfert du cimetière.

Nous enregistrons donc pour la première fois un compte de dépôt de 2,092 fr. 55 auquel s'ajoute le boni de l'exercice, soit au total 12,919 fr. 17.

Sur cette somme, il y aura lieu de conserver 5,000 francs pour la création du nouveau cimetière, tandis que le solde sera probablement absorbé par les élargissements de route projetés.

Quant aux 2,129 francs qui nous sont dus tant par l'Etat que par les propriétaires riverains pour les travaux exécutés en 1910 dans le lit de la Versoix, ils nous seront remboursés probablement dans le courant de l'exercice 1912 et s'ajouteront alors aux recettes extraordinaires.

### **C. Dette communale au 28 février 1912**

Emprunt (solde au 28 février 1911). . . .	Fr. 173,000 —
Remboursement d'obligations en 1911. . .	» 6,500 —
Solde au 28 février 1912 . . . .	» 166,500 —
Emprunt de novembre 1911 . . . . .	» 40,000 —
<b>Dette communale actuelle . . . . .</b>	<b>» 206,500 —</b>

**D. Compte de bienfaisance**

Capital au commencement de l'année 1911 . . . Fr. 746 24

RECETTES :

Naturalisations . . . . . » 133 35  
Produit ( $\frac{1}{2}$ ) du tronc de la salle des mariages. » 12 65  
Dons de M. Barbey . . . . . » 5 50  
Recettes diverses . . . . . » 52 25  
Intérêts au 31 décembre 1911. . . . . » 22 58  
Schärer E., don en nature, 1,000 kilos bois  
de chauffage.

Total. . . Fr. 972 57

DÉPENSES :

Secours accordés. . . . . » 269 30  
Solde en caisse. . . Fr. 703 27

Représenté par :

Disponible à la Caisse d'Epargne . Fr. 457 97  
En caisse. . . . . » 245 30  
Fr. 703 27

---

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

En terminant cet exposé, je tiens à adresser mes remerciements à MM. les adjoints P. Bordier et J. Degallier, ainsi qu'à M. Garcin, notre secrétaire, pour leur utile et dévouée collaboration.

*N.-B.* — Le présent compte rendu a été présenté au Conseil municipal le 1<sup>er</sup> juin 1912 et, ce jour-là, sur préavis conforme de la Commission des finances, le Conseil a décidé d'approuver les comptes de 1911 et d'en donner décharge au Maire.

---